

# ANATOMIE DU VOL

« Le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui »

C. pén. art. 311-1



## Objet de l'infraction : la chose d'autrui

ÉLÉMENT PRÉALABLE

### Définition

Tout bien susceptible d'appropriation.



### Caractéristiques

- Le bien doit avoir un propriétaire ou un possesseur légitime,
- Peu importe la valeur du bien,
- Exclusion des immeubles.

### Jurisprudence

Certains biens immatériels sont juridiquement assimilés à des choses matérielles.  
Par ex : l'électricité (Crim. 3 août 1912) ou des informations (Crim. 28 juin 2017, n° 16-81.113).



## Élément matériel : la soustraction

ÉLÉMENT CONSTITUTIF

### Définition

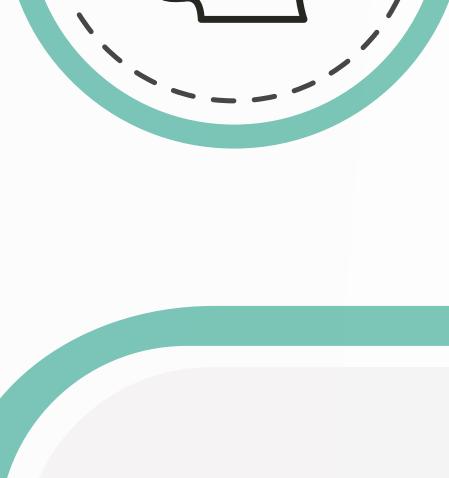
Tout acte par lequel une personne se saisit ou déplace une chose appartenant à autrui pour la soustraire à la possession légitime de celui-ci.

### Caractéristiques

Peu importe la durée de la soustraction

### Jurisprudence

Télécharger des données d'un ordinateur sans la permission du propriétaire constitue un vol (Crim. 20 mai 2015, n° 14-81.336).



## Élément intentionnel : la fraude

ÉLÉMENT CONSTITUTIF

### Définition

L'intention coupable : l'auteur doit avoir agi en connaissance de cause, avec la volonté de priver le propriétaire de son bien.

### Caractéristiques

- L'intention peut être déduite des faits (fuite, dissimulation, revente...),
- Elle distingue le vol d'un simple emprunt ou d'une erreur.

### Jurisprudence

Emprunter la clé de voiture d'un ami ivre pour l'empêcher de conduire ne constitue pas un vol (Crim. 1er avr. 2008, n° 07-84.542).

## SANCTIONS



**Trois ans d'emprisonnement + 45 000 € d'amende (C. pén., art. 311-3).**

Personnes morales : 225 000 € d'amende (C. pén., art. 311-16).

### Peines complémentaires

- confiscation de l'objet utilisé pour voler : arme, véhicule, ...
- interdiction d'exercer une activité, une profession ou de porter une arme...

### Circonstances aggravantes

Cinq ans d'emprisonnement + 75 000 € d'amende

- plusieurs personnes hors bande organisée,
- personne dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions, ...

Sept ans d'emprisonnement + 100 000 € d'amende

- violences sur autrui ayant entraîné une incapacité totale de travail ≥ 8 jours,
- personne vulnérable, ...

Réclusion criminelle à perpétuité + 150 000 € d'amende

- précédent, accompagné ou suivi de violences ayant entraîné la mort/de tortures ou d'actes de barbarie.



### Le saviez-vous ?

**Immunité familiale** : pas de vol au préjudice d'un ascendant, descendant ou conjoint.

**!** Cette immunité ne s'applique pas lorsque l'infraction porte sur un objet ou document indispensable à la vie quotidienne de la victime (titre de séjour, papiers d'identité, moyens de paiement, téléphone) (C. pén., art. 311-12).

**Droits de la défense du salarié** : un salarié peut soustraire certains documents appartenant à son entreprise s'ils sont indispensables pour se défendre dans un procès contre son employeur (Crim. 11 mai 2004, n° 03-80.254).

### Pour aller plus loin :

- Rép. pén., v° Vol, par A. Mihman.
- Fiche d'orientation Vol.

Une infographie de la Rédaction "pénal" et du Studio Média Lefebvre Dalloz.



Lefebvre Dalloz